

Charte des devoirs de l'élève en EPS :

« Je dois respecter le protocole sanitaire :

- dès l'entrée dans le gymnase je me désinfecte les mains avec du gel hydroalcoolique
- l'accès au wc se fera uniquement en début et en fin de cours avec le port du masque.
- je garde mon masque tant que je ne suis pas en activité (circulation dans le gymnase, regroupement, rôle statique...)
 - je me lave les mains (30 secondes) à la sortie des vestiaires
- J'enlève mon masque et je le garde autour de mon bras, quand je suis en activité physique
- je garde une distance (de 1 à 2m selon l'activité) avec les autres élèves pendant la pratique sportive
- je me lave les mains à la fin du cours et avant de rentrer aux vestiaires

« Je dois arriver en cours d'EPS avec une tenue de sport adaptée »

« Je ne dois pas mâcher de chewing-gum »

« Je dois laisser mon téléphone éteint dans le vestiaire ou le déposer dans un casier »

« Je ne dois pas parler avec grossièreté »

« Je dois prendre soin du matériel d'EPS (raquette, ballons, tapis...) »

« Je dois prendre soins des locaux (portes du gymnase, vestiaires, toilettes, miroir...) »

Le NON RESPECT de cette charte sera sanctionné (punition, heure de retenue, rapport, travaux d'intérêt généraux, remboursement du matériel...) en fonction de la gravité de l'acte.

L'équipe EPS